Commune de HAUT-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2021

Le sept juin 2021, à 20heures, le Conseil Municipal de la commune de Haut-Bocage, régulièrement convoqué, s’est réuni à la salle polyvalente de Maillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Laprugne, Maire de la commune de Haut-Bocage, suite à la convocation du 31 mai 2021.

**Présents :,** Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Isabelle DECOUERE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Thierry GENEAU DE LAMARLIERE, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Marien MICHAUD, Arnaud PAULUS, Virginie THEBAUD, Guy TRIBOULET

**Absent(e) excusé(e):** Gaëlle BOUDRON

**Absent**: Ludovic MULLER

**Secrétaire de séance :** Véronique MASSERET

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-François HERAUD, conseiller municipal, récemment décédé.

Ordre du jour :

Lecture et approbation du compte rendu de conseil municipal du 12 avril 2021.

**20210607043-Achat matériel informatique pour l’école de Louroux-Hodement :**

Monsieur le Maire délégué de la commune de Louroux-Hodement présente au conseil municipal les différents devis pour l’acquisition d’un Ecran Numérique Interactif (ENI) pour l’école primaire de Louroux-Hodement, ainsi que des PC portables.

Monsieur le Maire indique qu’il faut effectuer la commande de ce matériel en juin, pour une installation avant la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire rappelle que ces achats sont subventionnables.

•*Ecran Numérique Interactif :*

Les sociétés VIDEOLIO et PobE du ont fait des offres avec différents types d’ENI.

Les différents devis sont présentés en détails par Monsieur le Maire délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l’unanimité, le Maire à signer le devis de VIDEOLIO pour l’acquisition d’un ENI 75 Pouces Promothéan pour un montant de 3696.69€HT, soit 4436.03€TTC.

*•Acquisition de 9 PC portables pour les enfants et 1 PC portable pour le professeur :*

Le Maire fait la lecture des devis de : Top Occaz (entreprise montluçonnaise), de PC21 (site internet), et de Pob Edu (basée à Brioude).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l’unanimité, le Maire à signer le devis de Top Occaz pour l’acquisition d’un total de 10 ordinateurs, pour un montant de 4712.94€HT, soit 5655.53€TTC.

Le coût global de l’opération est de 10 091.56€TTC.

**20210607044 - Achat matériel pour l’équipement du multiple-rural de Louroux-Hodement :**

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe le conseil municipal qu’il faut équiper le multiple rural dans le cadre de sa prochaine réouverture, du matériel suivant :

*-Une armoire réfrigérée négative 3 portes :*

Le Maire a contacté 4 entreprises pour l’acquisition d’une armoire négative.

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement fait part au conseil municipal des devis qu’il a reçu.

Après étude des devis, le conseil municipal retient la proposition de Planète froid, pour un montant de 4452.82€HT, soit 5343.39€TTC.

Le conseil municipal autorise M. le Maire délégué de Louroux-Hodement à engager les dépenses concernant cet achat.

-*Matériel pour le bar* : ( réfrigérateur, lave-verres, machine à glaçons, four micro-ondes,…)

Monsieur le Maire a contacté plusieurs entreprises pour l’acquisition de ces matériels.

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement fait part au conseil municipal des devis qu’il a reçu.

Après étude des devis, le conseil municipal retient la proposition de Decho Centre, pour un montant de de 2024.94€HT soit 2429.93€TTC.

Le conseil municipal autorise M. le maire délégué de Louroux-Hodement à engager les dépenses concernant cet achat.

**20210607045-Achat de mobilier pour l’extension du multiple-rural :**

Monsieur le Maire délégué informe le conseil municipal qu’il faut également équiper la partie concernant l’extension du multiple rural, de mobilier.

Le mobilier comprend entre autre tables et chaises.

Monsieur le Maire délégué souhaite contacter différentes entreprises afin de faire une comparaison des tarifs.

Le conseil municipal donne délégation à M. De Lamarlière pour effectuer les recherches et lui octroie une enveloppe globale de 3500€ hors taxes concernant le mobilier du multiple rural.

**20210607046 – choix nouvelles entreprises pour le lot n° 1 – Maison de village Maillet :**

Monsieur Yves GAUDIN, adjoint et Maire délégué de Maillet demande au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de nouvelles entreprises pour le lot n° 1 de la maison de village suite à la résiliation du marché avec l’entreprise AMBTP.

Pour le lot 1a (VRD) :

* l’entreprise SARL 2TP de Givarlais a proposé un devis pour 50 489.70 € HT

Pour le lot 1b (gros œuvre) :

* l’entreprise TULLIO de Meaulne-Vitray a fait parvenir un devis pour 36 083.50 € HT
* l’entreprise CHAPTARD de Montluçon a présenté un devis pour 30 568.63 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité, décide de choisir pour le lot 1a (VRD), l’entreprise SARL 2TP pour un montant de 50 489.70 € HT et pour le lot 1b (gros œuvre), l’entreprise CHAPTARD pour 30 568.63 € HT

**20210607047 - Eglise de Givarlais, contrat de maitrise d’œuvre :**

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Givarlais, informe le conseil municipal qu’il faut signer un contrat de maitrise d’œuvre dans le cadre des travaux à l’église de Givarlais.

Lecture est faite des différentes phases de travaux, et délais d’exécution proposés par M. Luc LARVARON, architecte du patrimoine, DLPG, dont le cabinet est situé à Moulins.

Son intervention se distingue en deux phases :

1. Forfait pour les investigations complémentaires : 2400€HT
2. Maitrise d’œuvre pour la phase travaux : 15 235.50€HT

Le conseil municipal, après délibération, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maitrise d’œuvre avec M. Luc Larvaron et à engager les frais correspondants à l’estimation.

**20210607048 - Choix de l’entreprise chargée de l’étude de sol et de la reconnaissance des fondations, et choix d’une société pour une étude de diagnostic structure, pour l’église de Givarlais :**

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Givarlais, informe le conseil municipal qu’il faut effectuer un diagnostic géotechnique dans le cadre des travaux à l’église de Givarlais.

Une présentation est faite des travaux prévus dans la partie Est de l’église, par la société Géocentre-Forsol.

Le coût forfaitaire de cette mission est 4 400€HT

Le conseil municipal, après délibération, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande proposé par Géocentre-Forsol.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu’il faut choisir l’entreprise qui sera chargée d’effectuer le diagnostic structure, pour les travaux engagés sur l’église de Givarlais.

Lecture est faite de la proposition la société Le BE Associés

Le coût de cette étude s’élève à 3300€HT.

Après délibération, le devis de BE Associés est accepté par le conseil municipal, et autorise Monsieur le Maire délégué de Givarlais à engager les frais correspondants.

**20210607049– Approbation nouveaux statuts Communauté de Communes du Val de Cher :**

Vu l’article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Val de Cher du 14 avril 2021, portant modification statutaire,

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire, réuni le 14 avril 2021, a procédé à la mise à jour des statuts de la communauté de communes du Val de Cher,

Les modifications adoptées par le conseil communautaire sont les suivantes :

A l’article 5 : la composition du bureau est ainsi énoncée : un président, des vice-présidents, des maires des communes membres y compris les maires délégués des communes nouvelles et un membre élu

A l’article 6 : la compétence « manifestations sportives et culturelles : soutien financier aux manifestations qui suivent : organisation et financement de la semaine du goût, organisation et financement du Téléthon, organisation et financement au maximum deux fois par an dans chacune des communes de manifestations culturelles dès lors que celles-ci s’adressent à l’ensemble de la population » est remplacée par la compétence « soutien aux manifestations culturelles et sportives ouvertes à l’ensemble de la population et accueillant des groupes ou des intervenants extérieurs au département ». La formulation proposée est moins limitative qu’une liste, mais réserve l’intervention intercommunale à des manifestations d’une certaine envergure »

Les chapitres « compétences optionnelles » et « compétences supplémentaires » sont réunis sous le seul titre « compétences supplémentaires », la loi n° 2019.1461 du 27 décembre 2019 ayant supprimé la catégorie des « compétences optionnelles ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

ACCEPTE les modifications statutaires de la communauté de communes du Val de Cher comme exposées ci-dessus.

**20210607050– SDE 03 – demande de raccordement SCA SICABB :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du SDE 03 qui est sollicité par la SCA SICABB de Villefranche d’Allier pour la réalisation d’une extension du réseau électrique au lieu-dit « Les Perronneaux » sur la commune déléguée de Maillet. Cette extension a un coût de 13 020 € HT pour 175 mètres.

Le SDE 03 demande une contribution financière à la commune de HAUT-BOCAGE à hauteur de 45 % du coût des travaux.

Cependant des dérogations permettent d’affecter la contribution communale à la charge du

demandeur si elles sont autorisées par le gestionnaire de l’urbanisme qui se trouve être la commune.

Après avoir étudié les différents cas proposés, le conseil municipal décide, après délibération et à l’unanimité de faire prendre en charge par le demandeur, la contribution de 7 812 € HT

(60 % du coût des travaux – les 40 % restants sont pris en charge par le SDE 03) dans le cadre des équipements publics exceptionnels (L 332-8 du Code de l’Urbanisme) concernant exclusivement des constructions de locaux industriels, agricoles, commerciaux ou artisanaux.

**20210607051– Désignation d’un correspondant ambroisie, d’un correspondant défense et d’un délégué suppléant au SDE 03 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu’il faut désigner un correspondant « ambroisie » pour la commune de HAUT-BOCAGE.

Messieurs Marien MICHAUD et Cyril LARIVAUD se proposent pour être correspondants « ambroisie »

Le Conseil Municipal doit également, suite au décès de M. Jean-François HERAUD, le remplacer dans différents organismes ou syndicats.

Il faut désigner un correspondant « défense ». M. Jonathan CANCRE fait part de sa candidature.

M. HERAUD doit être remplacé également au SDE 03 en tant que délégué suppléant. Mme Geneviève LACHASSAGNE se propose pour devenir déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité, désigne comme correspondants « ambroisie », Messieurs Marien MICHAUD et Cyril LARIVAUD et afin de remplacer Monsieur Jean-François HERAUD, Monsieur Jonathan CANCRE comme correspondant « défense » et Madame Geneviève LACHASSAGNE comme déléguée suppléante au SDE 03.

**20210607052 - Proposition à la Com Com du Val de Cher d’un délégué titulaire au SICTOM Région Montluçonnaise :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il faut proposer un nouveau titulaire du SICTOM Région Montluçonnaise, auprès de la Com Com.

Mme Caroline JEAN étant jusqu’à maintenant suppléante, elle devient titulaire.

Un nouveau suppléant sera désigné lors du prochain conseil municipal

**20210607053 - Facturation travaux d’assainissement chez Mme Dutoit :**

M. le Maire délégué de Givarlais informe le conseil que des travaux d’assainissement ont été effectués par la société SMC, chez Mme Dutoit à Givarlais.

M. le maire sollicite l’accord du conseil afin que les travaux soient facturés, à l’intéressé.

Le conseil municipal autorise, à l’unanimité, le Maire à procéder à la facturation des travaux d’assainissement à Mme Dutoit.

**Comptes rendus des délégués aux syndicats :**

Les conseillers qui ont assisté à des réunions de syndicats donnent au Conseil Municipal leur compte-rendu.

Une réunion du SIESS a lieu avec pour projet le renouvellement du bus, pour un montant de 60000€ sur 8 ans.

Un compte rendu de la dernière réunion du SICTOM Cérilly est également présenté.

Jeunesse Val de Cher recherche des animateurs pour les mercredis.

**Questions diverses :**

-L’arrêté de catastrophe naturelle, au titre de 2020, est arrivé en mairie. Les personnes concernées ont 10 jours pour effectuer les démarches auprès de leurs assurances.

-Adressage : Une proposition d’un autre prestataire a été demandée

-Elections départementales et régionales : L’organisation des bureaux de votes sera gérée par chaque commune déléguée.

-Concours maisons fleuries : Un concours de maisons fleuries, fermes fleuries, et gites fleuris va être organisé dans chaque commune déléguée.

Chaque participant recevra un prix.

Les lauréats de chaque commune déléguée, seront ensuite récompensés au niveau de Haut-Bocage.

Inscriptions jusqu’au 25 juin dans les secrétariats de mairie.

Le jury passera début juillet.

Afin de promouvoir le concours, une annonce sera déposée sur le site de Haut-Bocage, ainsi qu’un article dans La Montagne

-Tickets piscine de Cosne : Le CCAS renouvèle cette année la distribution de 2 entrées pour la piscine de Cosne d’Allier. Cette action est destinée aux enfants de plus de 3 ans et moins de 20 ans.

En 2020, il y avait eu 158 entrées de distribuées.

Il est suggéré que le CCAS diversifie son offre pour 2022 (cinéma, bowling,..).

-Révision des contrats des photocopieurs : Monsieur le Maire a reçu le commercial de Bureau et Gestion. Après étude des propositions, la mairie de Maillet va être équipée d’un nouveau photocopieur. Celui-ci sera en location.

-M. Gaudin fait le point sur l’avancement des travaux au Tiers lieu. Une réunion de présentation se déroulera le mercredi 9 juin à 18h30, à la salle polyvalente. Chacun est invité à ce moment d’échanges.

-Il n’y aura pas de brocante organisée cette année à Maillet, compte tenu de la crise sanitaire.

-Un point est également fait sur l’aménagement du bourg de Maillet.

-Pour la commune déléguée de Louroux-Hodement, M. De Lamarlière, indique qu’une bourse aux jouets et vêtements se déroulera à la salle polyvalente, le week-end du 3 et 4 juillet.

-Les travaux d’électricité ont été réalisés à l’église de Louroux Hodement. Ainsi que les réparations des gouttières de la salle polyvalente.

La prochaine réunion de Conseil Municipal sera définie en fonction de l’évolution des différents chantiers.

La séance est levée à 23h15.